



Le 22 octobre 2007

Sujet : Appel d'offres (RFP) n° PCD/07/066 – Nettoyage et manutention

Madame, Monsieur,

1. Nous avons le plaisir de vous inviter à nous soumettre une offre portant sur la prestation de services de nettoyage et de manutention dans les bâtiments de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

2. Pour vous permettre de préparer ladite offre, vous trouverez ci-jointes les annexes suivantes :

- Annexe 1 – Cahier des charges ;
- Annexe 2 – Description des locaux ;
- Annexe 3 – Description des travaux et fiche de prix – Nettoyage ;
- Annexe 4 – Description des travaux et fiche de prix – Manutention ;
- Annexe 5 – Horaires du personnel ;
- Annexe 6 – Fiche récapitulative des prix ;
- Annexe 7 – Plans des bâtiments et situation (voir point 27 ci-dessous) ;
- Annexe 8 – Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de services ;
- Annexe 9 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires ;
- Annexe 10 – Formulaire d'accusé de réception.

3. Veuillez noter que ce document ne doit pas être interprété comme une proposition de contrat entre votre entreprise et l'OMPI.

/...

Format et date de soumission de l'offre

4. Votre offre devra nous parvenir **au plus tard le 3 décembre 2007**.
5. Votre offre devra être préparée en français.
6. Votre offre devra être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous dans une seule enveloppe scellée sur laquelle devra figurer le nom et l'adresse de votre société ainsi que les mentions suivantes :

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
Appel d'offres n° PCD/07/066

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
A l'attention de M. Sevilla
Division des achats et des contrats
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

7. Chaque colis devra porter de façon visible sur sa face extérieure les indications susmentionnées. Tout colis qui ne comportera pas les indications ci-dessus risque d'être ouvert avant l'ouverture à la date officielle mentionnée au paragraphe 4. L'OMPI ne pourra plus, dès lors, garantir la confidentialité des informations contenues dans l'offre et pourra être amenée à rejeter cette dernière car elle serait alors considérée comme non-conforme.
8. Votre offre devra être préparée en double exemplaire avec un exemplaire marqué « Original » et l'autre marqué « Copie ». En cas de contradiction ou d'incohérence entre les deux versions, seul l'original sera pris en considération.
9. **Aucune offre reçue après la date d'échéance ne sera prise en considération.** L'OMPI est libre de prolonger le délai fixé pour la soumission des offres, en avertissant tous les soumissionnaires potentiels par écrit. Une prolongation du délai peut accompagner une modification des documents de l'appel d'offres préparés par l'OMPI de sa propre initiative, ou en réponse à une clarification demandée par un des soumissionnaires potentiels.
10. **Les offres faites par télécopie (fax) ou e-mail ne sont pas acceptables et ne seront pas prises en considération.**

/...

Modifications de l'appel d'offres

11. L'OMPI se réserve le droit de modifier l'appel d'offres de la façon qui lui paraît nécessaire. Les éventuelles modifications apportées à cet appel d'offres seront publiées sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

Validité de l'offre

12. L'offre devra être valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres indiquée au paragraphe 4 ci-dessus. L'OMPI s'efforcera de vous informer du résultat de l'appel d'offres durant cette période.

13. Les frais inhérents à l'élaboration d'une offre et à la négociation d'un contrat, y compris d'éventuels déplacements en rapport avec ces éléments, ne sont pas remboursés et ne peuvent être inclus comme un coût direct d'un appel d'offres.

Renseignements et questions

14. Toutes les questions concernant les aspects techniques, légaux et commerciaux de cet appel d'offres doivent être envoyées par écrit **au plus tard le 12 novembre 2007**, de préférence par e-mail, à ProcurementNM@wipo.int, ou par fax, numéro 022 338 82 10. Le sujet de votre courrier électronique ou de votre télécopie devra indiquer la référence « Appel d'offres n° PCD/07/066 ». Une liste récapitulative et anonyme des demandes reçues, accompagnée des réponses, sera publiée sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

Intention de soumettre une offre

15. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de votre intention ou non-intention de soumissionner en remplissant l'Annexe 10 – Formulaire d'accusé de réception ci-jointe et en nous la renvoyant par télécopie au numéro 022 338 82 10. Ce document ne doit pas être envoyé avec votre offre mais retourné au numéro susmentionné dans les plus brefs délais.

16. Nous vous prions de noter que toutes les informations futures concernant cet appel d'offres seront publiées sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

/...

Contenu de l'offre

Proposition technique

17. Les annexes listées ci-dessous, qui constituent l'offre de prix, devront être retournées dûment complétées et signées :

- Annexe 3 – Description des travaux et fiche de prix – Nettoyage
- Annexe 4 – Description des travaux et fiche de prix – Manutention
- Annexe 5 – Horaires du personnel
- Annexe 6 – Fiche récapitulative des prix

et accompagnées des documents suivants :

- descriptif indiquant les méthodes, produits et matériel employés ;
- planning des interventions proposé ;
- capacités financières ;
- attestation de non-condamnation pour infraction au code du travail ;
- attestation de non-condamnation à l'Office des poursuites ;
- adhésion à la Convention collective du travail et respect de la norme MSST sécurité du travail ;
- attestation des contributions AVS-AI-APG (Assurance perte de gains) – LPP et TVA payées ;
- prime SUVA payée ;
- impôts à la source payés ;
- Annexe 9 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment complétée et signée également

Proposition financière

18. Votre proposition financière doit indiquer un **prix global fixe en francs suisses (hors TVA)** et en conformité avec les Annexes 3, 4 et 6 ci-jointes.

19. Le prix proposés doivent être fermes (rabais inclus) et valables pour toute la durée du contrat, qui pourra aller jusqu'à 5 ans (voir paragraphe 22 ci-après).

/...

20. Les prix proposés doivent être indiqués en francs suisses, sans aucune clause liant ces prix avec les fluctuations des taux de change du franc suisse et d'autres monnaies. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre ne respectant pas cette clause.

Conditions

21. Votre offre pourrait servir de base au contrat entre votre entreprise et l'OMPI. Si votre offre est retenue, votre entreprise sera invitée à signer un contrat basé sur les Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de services ci-jointes (Annexe 8). Le contrat sera conclu pour une période initiale d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2008 et s'achevant le 31 décembre 2008. Le contrat sera ensuite renouvelable par écrit d'année en année en cas de satisfaction mutuelle jusqu'à un maximum de cinq ans, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2012.

22. Le contrat conclu suite à cet appel d'offres sera exécuté en conformité avec les jours ouvrables (20 jours par mois) et les jours fériés de l'OMPI (en 2007 : le 1^{er} et le 2 janvier, le 6 et 7 avril, le 17 mai, le 28 mai, le 6 septembre et les 20, 25 et 26 décembre). Veuillez également noter que le 1^{er} août est un jour ouvrable pour notre Organisation et non un jour férié.

23. Veuillez noter que, dans le cas où un contrat serait conclu entre votre société et l'OMPI suite à cet appel d'offres, votre société sera entièrement responsable pour faire la demande et obtenir les visas, autorisations ou permis de travail qui pourraient être nécessaires à votre personnel pour travailler sur le site de l'OMPI dans l'exécution du contrat. A votre demande, l'OMPI vous assistera en fournissant une attestation qui indiquera l'adjudication dudit contrat à votre société et sa durée.

Visite obligatoire

24. **Une visite des lieux obligatoire est organisée les 5 et 6 novembre 2007** entre **9h et 12h**, et entre **14h et 16h**. Cette visite est obligatoire. Le point de rendez-vous est fixé dans le hall d'entrée du bâtiment principal (AB), sis au 34, chemin des Colombettes à Genève. Nous vous remercions d'annoncer votre participation en remplissant et en nous retournant l'Annexe 10 – Formulaire d'accusé de réception dûment complété et signé par télécopie au numéro 022 338 82 10. Ce document doit nous être retourné dès que possible et dans tous les cas avant la date prévue pour la visite, soit au plus tard le 2 novembre 2007. A la suite de votre réponse, nous vous contacterons pour régler les détails.

/...

Plans

25. Pour des raisons de sécurité, l'Annexe 7 – Plans des bâtiments et situation n'est pas publiée sur le site Internet de l'OMPI. Par conséquent, l'Annexe 7 sera remise uniquement aux soumissionnaires qui auront confirmé leur intention de soumettre une offre et de participer à la visite, en retournant l'Annexe 10 – Formulaire d'accusé de réception, conformément au paragraphe 15 ci-dessus.

Critères d'évaluation, documentation et/ou information obligatoire

26. Les propositions reçues seront évaluées sur la base, d'une part, de l'ensemble des renseignements demandés dans cet appel d'offres et, d'autre part, de la vérification des références auprès des clients en fonction des éléments fournis par les prestataires de services dans leurs propositions respectives.

27. Ci-après figurent les **critères d'évaluation** qui présideront à l'évaluation des propositions :

- a) compétences et stabilité financière de votre entreprise :
 - (i) au moins trois références, anciennes ou actuelles, concernant des services prestés dans le cadre d'un contrat similaire ; l'OMPI se réserve le droit de vérifier lesdites références en contactant les clients référencés;
 - (ii) indication du nombre d'années d'expérience ;
 - (iii) Copie des trois derniers bilans disponibles
- b) bonne compréhension par votre entreprise des services demandés, présentation et sérieux de l'offre ;
- c) proposition concernant la stratégie et la méthode employée pour mener à bien les tâches en fonction des besoins de l'OMPI :
 - (i) veuillez fournir le information suivantes:
 - Planning proposé ;
 - Effectif du personnel ;
 - (ii) Formation du personnel/collaborateurs : veuillez fournir des informations concernant la formation professionnelle du personnel proposé (exemple : copie du programme de formation à l'entrée en service et de formation continue si disponibles) ;
- d) prix et autres dispositions financières.

/...

28. Les critères ci-dessus sont donnés à titre informatif uniquement et ne sont pas classés par ordre d'importance.

Passation du marché

29. L'OMPI se réserve le droit de ne retenir aucune des offres reçues.

30. Le contrat sera attribué au proposant qualifié dont la proposition, tout bien considéré, y compris le rapport qualité-prix, est jugée comme correspondant le mieux au cahier des charges figurant dans les documents d'appel d'offres.

31. L'adjudication sera faite à forfait sur la base d'un prix couvrant l'ensemble des prestations à fournir pendant une année. L'OMPI se réserve le droit d'adjuger séparément ou non les lots de nettoyage et de manutention. Dans le cas d'une adjudication conjointe du contrat, celui-ci sera identique dans la durée pour les deux lots.

32. Afin que la passation des services, s'il y a lieu, se déroule dans les meilleures conditions, l'adjudicataire devra prendre toutes les dispositions nécessaires, tant matérielles que techniques. Par conséquent, le responsable devra préalablement travailler en collaboration avec l'entreprise sortante, au moins une semaine avant le début effectif du contrat, en vue d'une prise de connaissance parfaite des lieux.

Disqualification de l'offre

33. Votre offre pourrait être disqualifiée si :

- a) Votre offre est tardive (n'est pas reçue par l'OMPI avant la date indiquée au paragraphe 4 ci-dessus) ;
- b) Votre offre est envoyée par télécopie ;
- c) Votre offre est envoyée par courrier électronique (e-mail) ;
- d) Votre offre (Annexes 3, 4, 5 et 6) n'est pas signée* ;
- e) Votre offre n'inclut pas la Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, ou si cette déclaration n'est pas signée * ;
- f) Votre offre n'inclut pas un ou plusieurs autres documents demandés formellement dans l'appel d'offres (voir paragraphe 17)* ;
- g) Votre entreprise n'a pas participé à la visite obligatoire prévue au point 26 ci-dessus.

* La disqualification aura lieu si le soumissionnaire refuse de répondre rapidement à l'avertissement de l'OMPI signalant que l'offre ou l'Annexe n'est pas signée.

/...

Refus de l'offre

34. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec cet appel d'offres.

Interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires

35. Le règlement financier et les procédures d'appel d'offres de l'OMPI demandent que les soumissionnaires fournissent certaines déclarations en tant que partie obligatoire de leurs offres. De ce fait, les soumissionnaires sont tenus de déclarer que :

- a) aucun fonctionnaire de l'OMPI n'a reçu ni ne se verra offrir d'avantages directs ou indirects découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci par le soumissionnaire ;
- b) aucun tiers n'a reçu ni ne se verra proposer un quelconque avantage illicite découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci ;
- c) le soumissionnaire ne s'est pas assuré les services d'un tiers pour bénéficier d'une influence illégitime au cours de la procédure d'appel d'offres ;
- d) le soumissionnaire est informé et accepte que tout manquement aux dispositions qui précèdent vaut violation fondamentale de ce règlement d'appel d'offres et du contrat qui pourrait lui être attribué, conférant à l'OMPI le droit de le dénoncer et de prendre toute autre mesure juridique appropriée.

36. Le texte de la déclaration (Annexe 9) devra être dûment rempli et signé et devra figurer dans votre offre.

Notifications

37. Pour toute notification à effectuer en vertu du présent appel d'offres, l'adresse de l'OMPI est la suivante :

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
A l'attention de M. Sevilla
Division des achats et des contrats
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, Suisse

/...

Exonération fiscale

38. Veuillez noter que l'OMPI est une Organisation internationale du système des Nations Unies avec laquelle la Suisse a conclu un accord de siège prévoyant une exonération fiscale applicable à la TVA ainsi qu'aux taxes et impôts douaniers. **Par conséquent, vos prix devront nous être soumis hors impôt et taxe.** Les documents nécessaires seront envoyés au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) lors de la commande ;

39. Dans l'attente de recevoir votre offre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

[signé par Jaime Sevilla
Directeur de
la Division des achats et des contrats]

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent appel d'offres contient des informations de l'OMPI qui sont confidentielles et strictement réservées à l'utilisation par les fonctionnaires de l'OMPI ou le destinataire indiqué. LA DIVULGATION, LA COPIE, LA DISTRIBUTION OU TOUTE AUTRE UTILISATION NON AUTORISÉES DES INFORMATIONS CI-INCLUSES SONT STRICTEMENT INTERDITES. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez aviser l'OMPI immédiatement. Merci d'avance.